

Genève: le TF enterre le tracé alternatif prôné par les anti-CEVA

Genève Le Tribunal fédéral a invalidé l'initiative «Pour une meilleure mobilité franco-genevoise». Mais les opposants au RER, décidés à continuer la bataille, préparent un référendum financier

Cynthia Gani

Ils ont perdu une manche, mais ne quittent pas le champ de bataille pour autant. Hier, les opposants à la liaison ferroviaire CEVA ont pris acte, avec déception, de la décision du Tribunal fédéral d'invalider leur initiative «Pour une meilleure mobilité franco-genevoise». Cette dernière, qui prônait un tracé alternatif passant par le sud du canton de Genève, a été jugée contraire au droit fédéral. La décision de Mon-Repos confirme l'analyse du parlement genevois, qui avait lui-même déclaré le texte invalide. Les obstacles restent toutefois légion: une cinquantaine de recours contre la ligne CEVA sont en cours d'examen au Tribunal administratif fédéral (TAF). De plus, le Grand Conseil votera bientôt un crédit supplémentaire, et les anti-CEVA menacent de s'y opposer par référendum. Les Genevois pourraient alors trancher.



MARTIAL TREZZINI/KEYSTONE

Mark Muller, conseiller d'Etat genevois: «La décision du TF clarifie donc le débat.» ARCHIVES

Une compétence fédérale

Dans son arrêt du 21 avril, le TF rappelle que le projet de liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse a été établi par une convention entre la Confédération et le canton de Genève en 1912, puis réactualisé par un protocole d'accord en 2002. Cinq ans plus tard et malgré un front politique pro-CEVA qui semblait indéfectible, l'initiative «Pour une meilleure mobilité franco-genevoise», munie de 16 600 signatures, réclamait qu'à la place du CEVA, le canton réalise une ligne ferroviaire entre Cornavin et le réseau français dit «du pied du Salève», avec une gare à hauteur de Bardonnex. La mobilisation fut particulièrement forte dans le quartier de Champel, qui devra accueillir une des gares du CEVA.

Au Grand Conseil, tous les partis sauf les libéraux, l'UDC et le MCG ont voté contre la validité de cette initiative, en raison de sa non-conformité au droit supérieur. Les juges de Mon-Repos ont confirmé cette position, estimant que «le canton de Genève n'est pas compétent pour arrêter,

seul, le tracé d'une ligne de chemin de fer puisque le droit fédéral ne lui a délégué aucune compétence pour arrêter un tracé alternatif à celui du CEVA, contenu dans la convention du 7 mai 1912 [...]».

Le dernier mot au peuple?

La décision des juges fédéraux réjouit le ministre libéral Mark Muller, chargé des Constructions: «La décision du TF évacue la question du tracé, et clarifie donc le débat. On peut désormais se concentrer sur la seule question intéressante: faut-il réaliser le CEVA ou pas?»

Le débat aura sans doute lieu prochainement, au moment où le Grand Conseil sera saisi d'une demande de crédit supplémentaire. Selon le gouvernement, la facture du CEVA dépassera en effet de plus de 50% le montant d'origine de 940 millions, pour s'envoler à 1,5 milliard (LT du 26.02.2009). L'exécutif demandera donc au parlement de voter 107 millions de plus, un montant qui ne tient pas compte du renché-

rissement. Les élus devraient accepter, mais déjà, les anti-CEVA annoncent qu'ils s'y opposeront. «La décision du TF ne constitue qu'une étape. Les juges ne disent pas que le CEVA est juste: le combat des opposants continue», affirme leur avocat, François Bellanger. «Nous lancerons un référendum sur le crédit, qui constitue une tromperie», renchérit l'un des opposants, l'avocat Mauro Poggia. S'il aboutit, les Genevois auront alors l'occasion de se prononcer sur le fond du projet CEVA.

De plus, une cinquantaine de recours sont toujours à l'étude au TAF. Et le Conseil d'Etat n'a pas obtenu la levée de l'effet suspensif qui bloque pour l'heure les travaux. Mark Muller a bon espoir de convaincre les recourants «qui sont souvent les mêmes que les initiants», d'adoucir leur position: «Il y a une marge de manœuvre dans la négociation du retrait des recours. Sur le dédommagement de leurs auteurs, mais aussi concernant leurs demandes par rapport à la qualité de l'isolation des

installations et des mesures contre les vibrations.»

Appel à la négociation

Le Parti libéral, qui a défendu au Grand Conseil la validité de l'initiative dite «anti-CEVA» et qui tient depuis quelques mois une position ambiguë sur le fond du projet, appelle également au dialogue: «Dans cette affaire, nous avons souffert d'un déficit démocratique», estime son président, Michel Halpérin. Qui assure que son parti se déterminera clairement lors du débat relatif au crédit.

Au PDC, le député Guy Mettan se félicite de la décision du TF, «qui donne raison aux autorités». Le radical Gabriel Barrillier et la socialiste Elisabeth Chatelain saluent, au nom du comité pro-CEVA, «la suppression d'un obstacle». Hors du monde politique, l'association Alprail et son ex-président, Sigurd Maxwell, rappellent qu'ils ont «œuvré pendant seize ans en faveur du CEVA» et expriment leur enthousiasme sur cette étape.